



PROVINCE DE QUÉBEC MRC de La Haute-Gaspésie

Afin de respecter les mesures mises en place par le gouvernement du Québec pour contrer la propagation de la COVID-19, les membres du conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie tiennent la séance à huis clos. Cette séance est filmée et enregistrée.

L'ordre du jour de la séance tenante a été publié sur le site Internet de la MRC de La Haute-Gaspésie le 11 septembre 2020. Les citoyens ont été invités à poser leur question ou émettre un commentaire par courriel en s'adressant à la direction.

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la municipalité régionale de comté de La Haute-Gaspésie, tenue le quatorzième jour de septembre deux mille vingt, à 19 h 30, à la salle de conférences du centre administratif de la MRC de La Haute-Gaspésie, situé au 464, boulevard Sainte-Anne Ouest, à Sainte-Anne-des-Monts.

Sont présents :

- M. Allen Cormier, préfet, MRC de La Haute-Gaspésie
- M^{me} Marie Gratton, maire, ville de Cap-Chat
- M. Simon Deschênes, maire, ville de Sainte-Anne-des-Monts
- M. Yves Sohier, maire, municipalité de La Martre
- M. Ghislain Deschênes, maire, municipalité de Marsoui
- M. Réjean Normand, maire, municipalité de Rivière-à-Claude
- M. Magella Emond, maire, municipalité de Mont-Saint-Pierre
- M. Guy Bernatchez, maire, municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis
- M. Joël Côté, maire, municipalité de Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine

Sont également présents :

- M^{me} Maryse Létourneau, directrice générale et secrétaire-trésorière, MRC de La Haute-Gaspésie
- M. Jean-Simon Vigneault, directeur général adjoint, MRC et CLD de La Haute-Gaspésie
- M^{me} Carole Landry, secrétaire de direction, MRC de La Haute-Gaspésie

VÉRIFICATION DU QUORUM – OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, la séance est ouverte à 19 h 42 par M. Allen Cormier, préfet de la MRC de La Haute-Gaspésie. Mme Maryse Létourneau, directrice générale et secrétaire-trésorière de la MRC, agit comme secrétaire.

RÉSOLUTION NUMÉRO 11153-09-2020

Lecture et adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 14 septembre 2020

CONSIDÉRANT QUE le préfet procède à la lecture de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 14 septembre 2020.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME MARIE GRATTON ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE adopte l'ordre du jour de la séance du 14 septembre 2020 tel qu'il a été présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 11154-09-2020

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 juillet 2020

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 juillet 2020 a été courriellé à chacun des maires le 11 septembre dernier ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. GUY BERNATCHEZ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 juillet 2020 tel qu'il a été soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 11155-09-2020

Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 1^{er} septembre 2020

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 1^{er} septembre 2020 a été courriellé à chacun des maires le 11 septembre dernier ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. MAGELLA EMOND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du 1^{er} septembre 2020 tel qu'il a été soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RAPPORT D'ACTIVITÉ DU PRÉFET

M. Allen Cormier, préfet, présente son rapport d'activité pour la période du 14 juillet au 14 septembre 2020.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

RÉSOLUTION NUMÉRO 11156-09-2020

Approbation du *Rapport des impayés et déboursés directs* du 1^{er} au 31 juillet 2020

IL EST PROPOSÉ PAR M. YVES SOHIER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE approuve le *Rapport des impayés et déboursés directs* du 1^{er} au 31 juillet 2020:

Paiements : 414 533,73 \$

Factures : 51 685,17 \$

TOTAL : 466 218,90 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 11157-09-2020

Approbation du *Rapport des impayés et déboursés directs* du 1^{er} au 31 août 2020

IL EST PROPOSÉ PAR M. GUY BERNATCHEZ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE approuve le *Rapport des impayés et déboursés directs* du 1^{er} au 31 août 2020:

Paiements : 319 045,09 \$

Factures : 51 685,17 \$

TOTAL : 370 730,26 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 11158-09-2020

Approbation du *Rapport des remboursements de dépenses* du 1^{er} au 31 juillet 2020

IL EST PROPOSÉ PAR M. JOËL CÔTÉ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE approuve le *Rapport des remboursements de dépenses* du 1^{er} au 31 juillet 2020 de 614,56 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 11159-09-2020

Services professionnels retenus de Deloitte, auditeur externe, états financiers 2019 MRC

CONSIDÉRANT la résolution numéro 11076-05-2020 titrée *Appel d'offres pour services professionnels d'un auditeur externe*;

CONSIDÉRANT QUE le 9 juillet 2020, la MRC de La Haute-Gaspésie a lancé un appel d'offres, sur invitation, pour effectuer l'audit de ses états financiers 2019;

CONSIDÉRANT QUE les invitations ont été transmises aux firmes comptables Deloitte et Alphonse Bernard inc.;

CONSIDÉRANT QUE la firme comptable Deloitte est la seule soumissionnaire conforme.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. GHISLAIN DESCHÊNES ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE retienne les services professionnels de Deloitte pour effectuer l'audit de ses états financiers 2019, au coût de 14 000,00 \$, plus taxes, lequel montant sera prélevé dans le poste budgétaire 02 13000 413.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 11160-09-2020

Appui à la MRC du Val-Saint-François, demande aux gouvernements une aide financière pour les municipalités et villes offrant le service de camps de jour, conséquences de la pandémie de COVID-19

CONSIDÉRANT la résolution CE-20-07-12 de la MRC du Val-Saint-François;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Val-Saint-François demande aux gouvernements provincial et fédéral qu'une aide financière soit offerte aux municipalités et villes offrant le service de camps de jour en raison des conséquences de la pandémie de COVID-19 ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie partage les motifs invoqués par la MRC du Val-Saint-François relativement à la demande d'aide financière.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME MARIE GRATTON ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE appuie la MRC du Val-Saint-François dans ses démarches auprès des gouvernements provincial et fédéral afin qu'une aide financière soit offerte aux municipalités et villes qui offrent le service de camps de jour en raison des conséquences de la pandémie de COVID-19.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 11161-09-2020

Appui à la MRC du Val-Saint-François, demande aux gouvernements une aide financière pour les frais encourus par les municipalités locales et régionales à cause de la pandémie de COVID-19

CONSIDÉRANT la résolution CE-20-07-13 de la MRC du Val-Saint-François;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Val-Saint-François demande aux gouvernements provincial et fédéral une aide financière pour les mesures sanitaires mises en place par les municipalités locales et régionales à cause de la pandémie de COVID-19 ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie partage les motifs invoqués par la MRC du Val-Saint-François relativement à la demande d'aide financière.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. SIMON DESCHÊNES ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE appuie la MRC du Val-Saint-François dans ses démarches auprès des gouvernements provincial et fédéral afin qu'une aide financière soit prévue en raison des mesures sanitaires mises en place dû à la pandémie de COVID-19 pour les municipalités locales et régionales.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

RÉSOLUTION NUMÉRO 11162-09-2020

Émission d'un certificat de conformité – Règlement n° 20-898 de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts

CONSIDÉRANT le règlement numéro 20-898 *Modifiant le plan d'urbanisme numéro 04-626* de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 109.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie doit se prononcer sur la conformité des amendements proposés par le règlement numéro 20-898;

CONSIDÉRANT QU'après l'analyse des modifications, le conseil de la MRC considère que le règlement numéro 20-898 est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions de son document complémentaire.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JOËL CÔTÉ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE GASPÉSIE déclare conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions de son document complémentaire en vertu de l'article 109.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le règlement numéro 20-898 *Modifiant le plan d'urbanisme numéro 04-626* de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 11163-09-2020

Émission d'un certificat de conformité – Règlement n° 20-899 de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts

CONSIDÉRANT le règlement numéro 20-899 *Amendement au règlement de zonage 04-620 Ajout d'un usage en zone Eaf 124 et exclusion des lots 4 882 981 et 4 882 984 de la zone agricole* de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie doit se prononcer sur la conformité des amendements proposés par le règlement numéro 20-899;

CONSIDÉRANT QU'après l'analyse des modifications, le conseil de la MRC considère que le règlement numéro 20-899 est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions de son document complémentaire.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JOËL CÔTÉ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE GASPÉSIE déclare conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions de son document complémentaire en vertu de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le règlement numéro 20-899 *Amendement au règlement de zonage 04-620 Ajout d'un usage en zone Eaf 124 et exclusion des lots 4 882 981 et 4 882 984 de la zone agricole* de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, TOURISTIQUE ET SOCIAL

RÉSOLUTION NUMÉRO 11164-09-2020

Reddition de comptes – Rapport final pour l'Alliance pour la solidarité de la Gaspésie 2017-2023, approbation (protocole d'entente 2019-10)

CONSIDÉRANT le dépôt de la *Reddition de comptes – Rapport final* pour l'Alliance pour la solidarité de la Gaspésie 2017-2023, pour une subvention de 30 000,00 \$, en lien avec le protocole d'entente 2019-10 ;

CONSIDÉRANT QUE l'action au plan de communauté en développement social est la mise en œuvre d'actions par l'équipe en développement social, couvrant la période du 1^{er} juin 2019 au 31 mai 2020 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN NORMAND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. approuve la *Reddition de comptes – Rapport final* pour l'Alliance pour la solidarité de la Gaspésie 2017-2023, pour une subvention de 30 000,00 \$, pour la mise en œuvre d'actions par l'équipe en développement social, couvrant la période du 1^{er} juin 2019 au 31 mai 2020, laquelle sera transmise au Regroupement des MRC de la Gaspésie ;
2. autorise Mme Maryse Létourneau, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer la reddition de comptes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 11165-09-2020

Reddition de comptes – Rapport final pour l'Alliance pour la solidarité de la Gaspésie 2017-2023, approbation (protocole d'entente 2019-17-3)

CONSIDÉRANT le dépôt de la *Reddition de comptes – Rapport final* pour l'Alliance pour la solidarité de la Gaspésie 2017-2023, pour une subvention de 28 834,20 \$, en lien avec le protocole d'entente 2019-17-3 ;

CONSIDÉRANT QUE l'action au plan de communauté en développement social est le projet *Récupération alimentaire en supermarché*, couvrant la période du 18 septembre 2019 au 28 août 2020 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. SIMON DESCHÊNES ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. approuve la *Reddition de comptes – Rapport final* pour l'Alliance pour la solidarité de la Gaspésie 2017-2023, pour une subvention de 28 834,20 \$, pour le projet *Récupération alimentaire en supermarché*, couvrant la période du 18 septembre 2019 au 28 août 2020, laquelle sera transmise au Regroupement des MRC de la Gaspésie ;
2. autorise Mme Maryse Létourneau, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer la reddition de comptes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 11166-09-2020

Fonds régions et ruralité – volet 2, projets, aides financières

CONSIDÉRANT les demandes d'aides financières déposées au CLD de La Haute-Gaspésie, présentées dans le cadre du Fonds régions et ruralité, volet 2 - Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC ;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité d'investissement du CLD de La Haute-Gaspésie du 13 juillet 2020.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME MARIE GRATTON ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE accorde à l'organisme les montants suivants :

Fonds régions et ruralité, volet 2	
Fonds <i>Soutien aux entreprises</i>	
30 000 \$	Groupe Chic-Chocs inc. (Village Grande Nature inc.) Amélioration des sentiers et des bâtiments
Fonds local d'investissement	
100 000 \$	Groupe Chic-Chocs inc. (Village Grande Nature inc.) Rachat des actions de Village Grande Nature inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 11167-09-2020

Fonds régions et ruralité – volet 2, projet, aide financière

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière déposée au CLD de La Haute-Gaspésie, présentée dans le cadre du Fonds régions et ruralité, volet 2 - Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité d'administration du CLD de La Haute-Gaspésie du 19 août 2020.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. MAGELLA EMOND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE accorde à l'organisme le montant suivant :

Fonds régions et ruralité, volet 2	
Fonds <i>Aide d'urgence aux PME</i>	
50 000 \$ Plus assurances applicables, si besoin	Soudures Marine Tourelle inc. <i>Aide d'urgence</i>

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 11168-09-2020

Ouverture d'un 2^e poste d'agent de mobilisation SANA

CONSIDÉRANT QUE le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration a accordé à la MRC de La Haute-Gaspésie une aide financière de 106 290,00 \$ dans le cadre du *Programme d'accompagnement et de soutien à l'Intégration*;

CONSIDÉRANT QUE ce montant s'ajoute à une somme pour accompagner les nouveaux arrivants dans leurs démarches d'intégration au Québec.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. GHISLAIN DESCHÊNES ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE ouvre un 2^e poste d'agent de mobilisation pour le Service d'accueil des nouveaux arrivants (SANA) pour une période de neuf mois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 11169-09-2020

DIDS, prolongation du contrat de travail de M. Sylvain Cossette, agent de soutien et de communication en développement social

CONSIDÉRANT QUE le contrat de travail de M. Sylvain Cossette, agent de soutien et de communication en développement social dans le cadre de la Démarche intégrée en développement social (DIDS), s'est terminé le 28 août 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE les activités de la DIDS se poursuivent.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN NORMAND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE prolonge le contrat de travail de M. Sylvain Cossette, agent de soutien et de communication en développement social dans le cadre de la DIDS, du 31 août 2020 au 27 août 2021, à 35 heures par semaine.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 11170-09-2020

DIDS, prolongation du contrat de travail de Mme Marie-Christine Lévesque, agente de mobilisation et de soutien - projet *Récupération alimentaire en supermarché*

CONSIDÉRANT QUE le contrat de travail de Mme Marie-Christine Lévesque, agente de mobilisation et de soutien - projet *Récupération alimentaire en supermarché* dans le cadre de la Démarche intégrée en développement social (DIDS), s'est terminé le 28 août 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE les activités de la DIDS se poursuivent.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. GUY BERNATCHEZ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE prolonge le contrat de travail de Mme Marie-Christine Lévesque, agente de mobilisation et de soutien - projet *Récupération alimentaire en supermarché* dans le cadre de la DIDS, du 31 août 2020 au 27 août 2021, à 30 heures par semaine avec possibilité d'augmenter à 35 heures, selon la charge de travail et le budget disponible.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 11171-09-2020

DIDS, renouvellement du contrat de travail de Mme Catherine Plamondon, agente de mobilisation en développement social

CONSIDÉRANT QUE le contrat de travail de Mme Catherine Plamondon, agente de mobilisation en développement social dans le cadre de la Démarche intégrée en développement social (DIDS), s'est terminé le 26 juin 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE les activités de la DIDS se poursuivent.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME MARIE GRATTON ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE renouvèle le contrat de travail de Mme Catherine Plamondon, agente de mobilisation en développement social dans le cadre de la DIDS, du 31 août 2020 au 18 juin 2021, à 28 heures par semaine avec possibilité d'augmenter à 35 heures, selon la charge de travail et le budget disponible.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SÉCURITÉ

Aucun dossier *Sécurité*.

TRANSPORT

Aucun dossier *Transport*.

GESTION DES TERRES PUBLIQUES

RÉSOLUTION NUMÉRO 11172-09-2020

Signature de l'entente de services avec le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs – *Réalisation de travaux forestiers non commerciaux visant l'amélioration de l'habitat du caribou* (N° de l'entente/MFFP : 6139_2020_08)

CONSIDÉRANT l'entente de services entre le Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs et la MRC de La Haute-Gaspésie pour le projet *Réalisation de travaux forestiers non commerciaux visant l'amélioration de l'habitat du caribou* ;

CONSIDÉRANT QUE la nature de cette entente vise la réalisation de travaux forestiers non commerciaux de dégagement de plantation et de gyrobroyage par la MRC sur le territoire public intramunicipal dont elle a la gestion forestière ;

CONSIDÉRANT QUE le Ministère octroie à la MRC un montant maximal de 286 500,00 \$ pour la réalisation de ce projet.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. GUY BERNATCHEZ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE autorise le préfet, M. Allen Cormier, à signer l'entente de services avec le Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs pour le projet *Réalisation de travaux forestiers non commerciaux visant l'amélioration de l'habitat du caribou*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LOGEMENT SOCIAL

SOCIÉTÉ DE L'HABITATION DU QUÉBEC, PROGRAMME RÉNORÉGION, PROGRAMMATION 2020-2021

À titre d'information, dépôt de la programmation 2020-2021 (juillet 2020 au 31 mars 2021) du programme RénoRégion de la Société d'habitation du Québec.

La ministre des Affaires municipales et de l'Habitation a alloué à la MRC de La Haute-Gaspésie une subvention de 192 000,00 \$ dans le cadre de ce programme.

CULTURE ET PATRIMOINE

Aucun dossier *Culture et patrimoine*.

DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ENVIRONNEMENT

RÉSOLUTION NUMÉRO 11173-09-2020

Écocentres, prolongation du contrat de travail de M. Sébastien Kenney, préposé

CONSIDÉRANT QUE le contrat de travail de M. Sébastien Kenney, préposé aux écocentres, s'est terminé le 12 septembre 2020 ;

CONSIDÉRANT les besoins aux écocentres.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. MAGELLA EMOND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE prolonge le contrat de travail de M. Sébastien Kenney, préposé aux écocentres, du 15 septembre au 17 octobre 2020, à 40 heures par semaine.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AFFAIRES NOUVELLES

Aucune affaire nouvelle.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de M. SIMON DESCHÊNES, il est résolu de lever la séance à 19 h 55.

Allen Cormier, préfet

Maryse Létourneau, directrice générale
et secrétaire-trésorière

Je, Allen Cormier, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.